

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00434

SOUTIEN À L'INNOVATION - ABONDEMENT 2023 AU « DISPOSITIF INTÉGRÉ POUR L'INNOVATION - D2IN » - AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE ET DE PARTENARIAT AVEC BPI FRANCE FINANCEMENT RELATIVE AU FONDS « DISPOSITIF INTÉGRÉ POUR L'INNOVATION - D2IN »

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230043410

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

SOUTIEN A L'INNOVATION - ABONDEMENT 2023 AU « DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION - D2IN» - AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE ET DE PARTENARIAT AVEC BPI FRANCE FINANCEMENT RELATIVE AU FONDS « DISPOSITIF INTEGRE POUR L'INNOVATION - D2IN »

Contexte

L'innovation joue un rôle majeur dans la croissance et la compétitivité de nos entreprises locales en termes d'emplois et de création de valeur.

En mettant en place une politique forte autour de ses domaines « leaders » tels que l'ingénierie santé, les procédés avancés de fabrication et le numérique, en capitalisant sur ses expertises en design et développement durable, Saint-Etienne Métropole se donne les moyens de susciter des créations de sociétés à fort potentiel, « pépites » de demain, tout en accompagnant la croissance dans les PME.

Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement ont mis en place un dispositif commun (Dispositif Intégré pour l'Innovation - D2In) acté par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2015 (convention de 3 ans, renouvelable par reconduction express entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance Financement et la Région) pour soutenir l'innovation sur le territoire en proposant une palette plus large d'outils de financement (subvention, avance récupérable et prêt à taux zéro innovation), en cohérence avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Auvergne-Rhône-Alpes (SRDEII).

Rappel de l'objet du partenariat entre Saint-Etienne Métropole, Bpifrance financement et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif D2In apporte un soutien financier sous forme de subvention et/ou d'aide remboursable et/ou de prêt à taux zéro innovation auprès d'entreprises (start-up et PME essentiellement) en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur ou des centres de compétences.

Les aides mobilisées concernent le transfert de savoirs et/ou de technologies dans le cadre de démonstrateurs permettant de valider les conditions d'accès au marché. Pour chaque dossier, l'impact économique (CA, emplois...) est clairement identifié avec le bénéficiaire et mesuré tout au long de son projet.

La contribution maximum annuelle de Saint-Etienne Métropole au fonds est fixée à 600 000 € pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation et à 400 000 € pour les subventions. Bpifrance Financement intervient en complément pour un montant équivalent pour les avances récupérables et les prêts à taux zéro innovation.

Bilan du D2IN

Au global, depuis sa création, le fonds D2IN a permis de financer 65 projets innovants sur le territoire de la métropole stéphanoise pour un montant total d'accord de 3 881 500 €.

Concernant l'année 2022, le D2IN a permis d'accompagner 8 entreprises pour un montant total de 334 000 € répartis comme suit :

- 219 000 € en subvention,
- 115 000 € en Avance Remboursable,
- 3 projets santé/ bien être : Audicé Digitale, Basal Nutrition, Blushed,
- 4 projets numériques : Qreat, Perfmanager, Grapp et Angels corps,
- 1 projet ESS : Pré de chez vous.

Compte tenu de l'intérêt et de la pertinence de l'accompagnement de la Métropole grâce à ce dispositif, il est proposé de verser, au titre de l'année 2023, 400 000 € au fonds D2IN.

D'autre part, un avenant à la convention triennale de partenariat signée le 20 décembre 2021 entre Saint-Etienne Métropole et Bpifrance Financement est proposé par Bpifrance Financement afin de :

- préciser les modalités de versement de la dotation de Saint-Etienne Métropole au titre de la convention D2In,
- créer l'article 9.4 relatif au « respect des réglementations, sanctions économiques, lutte contre la corruption et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ».

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une contribution à hauteur de 400 000 € à Bpifrance Financement pour abonder le fonds D2IN au titre de l'année 2023 ;
- approuve le projet d'avenant relatif aux modalités de versement du D2IN et à la création de l'article 9.4 à la convention triennale de partenariat ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;
- la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte : INUM – 20421 – dest SUFLI.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD